



## Partie 3. REGLES APPLICABLES A LA ZONE 2AU



## 4 | DESTINATION DES CONSTRUCTIONS, USAGE DES SOLS ET NATURE D'ACTIVITES ET INSTALLATIONS, MIXITE FONCTIONNELLE ET SOCIALE

### Article 2AU - 1. Destinations et sous-destinations interdites, autorisées ou soumises à limitation d'usage

Toute nouvelle construction est interdite.

La zone 2AU a une vocation d'urbanisation sur le long terme. Seules sont autorisées les constructions, ouvrages, installation d'infrastructures et réseau d'intérêt public et collectif ou nécessaires au fonctionnement des services publics indispensables à l'intérêt général (station de pompage, réseaux, voiries...), et sous réserve que les aménagements ne compromettent pas la qualité paysagère du site et de son environnement proche

Règles applicables à la zone À Urbaniser fermée (2AU)

**Tableau des destinations et sous-destinations, interdites, autorisées et soumises à limitation d'usage pour les constructions neuves, les réhabilitations et les changements de destination identifiés au titre du L151-11**

Destination	Sous-destination	Zone 2AUx	Zone 2AUlt	Zone 2AUh	Zone 2AUep
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole				
	Exploitation forestière				
Habitation	Logement				
	Hébergement				
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail		Interdit		
	Restauration				
	Commerce de gros				
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle				
	Hôtels				
	Autres hébergements touristiques				
	Cinéma				
Équipements d'intérêt collectif et service publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques assimilés		Autorisée		
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés				
	Établissement d'enseignement, de santé et d'action sociale				
	Salle d'art et de spectacle				
	Équipement sportifs				
	Lieux de culte				
	Autre équipement recevant du public				
Autres activités des secteurs secondaire et tertiaire	Industrie		Interdit		
	Entrepôt				
	Bureau				
	Centre de congrès et d'exposition				
	Cuisine dédiée à la vente en ligne				

## 5 | CARACTERISTIQUES URBAINES, ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

Non réglementé

## 6 | EQUIPEMENTS ET RESEAUX

Non réglementé